

# Appel à articles

## *Économies et Sociétés, série Socio-économie du travail*

---

### Être entrepreneur de soi-même : l'auto-emploi

En 2012, 11,6 % des actifs occupés, tous secteurs confondus, sont qualifiés de « non salariés ». Cette catégorie de travailleurs usuellement qualifiée d'« indépendants », est en réalité hétérogène et regroupe à la fois des agriculteurs (exploitants agricoles), des commerçants et artisans, des professions libérales et des chefs d'entreprises (Chauchard, 2003). Par ailleurs, parmi les salariés, certains cumulent plusieurs statuts et peuvent représenter en ce sens des travailleurs hybrides, aux frontières du salariat et de l'indépendance. Nous nous intéressons ici aux travailleurs individuels amenés à vendre des prestations qu'ils exécutent eux-mêmes, à titre principal ou bien accessoire (à un statut de salarié ou de retraité) et désignerons la création de ces entreprises individuelles par l'expression « auto-emploi ».

Favoriser la création d'entreprises est un objectif de politique économique visant d'abord à réduire le chômage. L'auto-emploi trouve ses racines dans les années 1970 avec la mise en place de l'ACCRE (aide aux chômeurs créateurs d'entreprise) en 1979 et de l'ANACE (Agence nationale pour la création d'entreprises), puis du dispositif EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) et des chèques conseils remplacés, en 2009, par le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise).

Plus largement, l'encouragement à l'auto-emploi s'est traduit par la création du statut d'auto-entrepreneur par la loi du 4 août 2008. Le régime de l'auto-entrepreneur connaît une progression extrêmement importante puisque le nombre d'auto-entrepreneurs administrativement actifs a été multiplié par plus de dix en quatre ans. Fin août 2012, le réseau des Urssaf comptabilisait 828 400 auto-entrepreneurs, alors qu'ils n'étaient que 78 688 au premier trimestre 2009 (Insee, 2012). Certes, seule la moitié d'entre eux déclare un chiffre d'affaires positif. Mais ce nouveau statut contribue à étendre l'espace des formes dérogatoires. La mobilisation du travail sous le statut de salarié sur lequel est fondé l'État social en France s'en trouve-t-elle alors fragilisée ? De la même manière, selon l'Observatoire de l'auto-entrepreneur, 39% des auto-entrepreneurs n'exerçaient aucune autre activité simultanément en 2009, contre 45% fin 2010. Ainsi, la part d'auto-entrepreneurs n'ayant que cette source de revenu augmente. La crise économique aurait-elle favorisé le développement de l'auto-emploi ? Il s'agirait alors d'un « entrepreneuriat de nécessité » pour faire face à la raréfaction de l'emploi, au développement de la précarité et à la baisse des revenus.

Face à l'engouement que le régime d'auto-entrepreneuriat semble susciter depuis sa création, les articles proposés chercheront à éclairer la connaissance de cette forme de mobilisation du travail.

Que représente l'auto-entrepreneuriat au regard des autres formes de mise au travail à la frontière du salariat et de l'indépendance (portage salarial, intermittence, pigiste...) ? Comment les travailleurs arbitrent-ils entre ces différents statuts sous la contrainte des donneurs d'ordre d'une part, des protections et des obligations relatives à chacun d'eux d'autre part ? L'auto-emploi se développe principalement dans les activités intellectuelles et créatives (seuls 17 % des auto-entrepreneurs exercent leur activité dans le secteur de l'industrie ou de la construction en 2010) ; au-delà, observe-t-on des usages sectoriels spécifiques de l'auto-emploi ?

Quelles sont les articulations entre l'auto-emploi, le chômage et le salariat dans les trajectoires professionnelles ? Alors que la crise renforce les processus de discrimination à l'embauche, l'auto-emploi est-il utilisé comme le moyen d'exercer une activité professionnelle rémunérée notamment pour

des catégories de travailleur(s) minoré(e)s ? Plus largement, comment le statut d'auto-emploi est vécu par les intéressés (valorisant, pis-aller,...) ? Comment ces vécus sont-ils influencés par différents critères (sexe, âge, origine sociale, métier...) ?

Avec ces situations hybrides entre salariat et indépendance ont émergé des formes d'organisation visant à accompagner la création de ces micro-entreprises, à mutualiser les protections face aux risques et à favoriser la pérennité de l'activité : couveuses, pépinières, hôtels d'entreprises, constitution de SCOP d'indépendants,... La nature et le rôle effectif de ces structures d'une part, les usages que les auto-entrepreneurs peuvent en faire et leurs attentes vis-à-vis de ces formes d'organisation (formation par exemple) d'autre part, pourront être analysés.

Ces différentes questions pourraient être reprises dans une perspective comparative (par exemple avec les *self-employed* et *on-callworkers* aux États-Unis ou le travail parasubordonné en Italie et en Grèce).

Si l'auto-emploi peut être considéré comme un révélateur des transformations du travail et de l'emploi, toute proposition qui permet d'en analyser les effets est attendue.

### **SOUSSION :**

Les articles (bibliographie et notes incluses) ne devront pas dépasser 70 000 signes, espaces compris. Ils seront accompagnés d'un résumé en français et en anglais et seront à envoyer à l'adresse [isma@univ-paris1.fr](mailto:isma@univ-paris1.fr) avant le 30/06/2014.

### **COORDINATION :**

Clémence Aubert-Tarby, ESG Management School

Coralie Pérez, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne